

## **Modifications réglementaires – Nouvelle ronde de sécurité**

Le Conseil des ministres a adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*. Celui-ci fait l'objet de plusieurs changements, dont la ronde de sécurité qui remplacera la vérification avant départ, qui entreront en vigueur le **20 novembre prochain**.

### **Des règles bénéfiques pour la sécurité routière**

Les règles qui touchent l'état mécanique des véhicules sont une composante essentielle de la sécurité routière, car elles visent à s'assurer que les véhicules sont maintenus en bon état mécanique et, par le fait même, à limiter les accidents causés par une défaillance mécanique. Des normes semblables s'appliquent dans l'ensemble du continent nord-américain et doivent périodiquement être revues afin de tenir compte de l'évolution technologique et des résultats des vérifications de l'état mécanique des véhicules.

### **De nouveaux guides à votre disposition**

De nouveaux documents ont été créés pour informer l'industrie du transport routier ainsi que l'ensemble de ses travailleurs des normes à respecter. Le guide **[La ronde de sécurité](#)** est maintenant disponible sur le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec en format PDF, et sa version papier sera offerte le 13 juin. Le *Guide de vérification mécanique des véhicules routiers* sera également téléchargeable à cette date.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de la SAAQ :  
**<https://saaq.gouv.qc.ca/transport-biens/vehicule-lourd/verification-entretien-mecanique/normes-securite-vehicules-routiers/>**